Nations Unies E/CN.7/2017/3-E/CN.15/2017/3

Conseil économique et social

Distr. générale
21 décembre 2016
Français
Original: anglais

Commission des stupéfiants
Soixantième session
Vienne, 13-17 mars 2017
Point 3 de l'ordre du jour provisoire*
Directives de politique générale pour le programme contre la drogue de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et renforcement du programme contre la drogue ainsi que du rôle de la Commission des stupéfiants en sa qualité d'organe directeur, y compris les questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique

Commission pour la prévention du crime et la justice pénale
Vingt-sixième session
Vienne, 22-26 mai 2017
Point 3 a) de l'ordre du jour provisoire**
Questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique: travaux du groupe de travail chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

Travaux du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

Note du Secrétariat

Résumé

La présente note a été établie en application de la décision 2015/234 du Conseil économique et social, dans laquelle celui-ci a prorogé jusqu'au premier semestre 2017 le mandat du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, ainsi que des résolutions 52/13, 54/10, 54/17, 56/11 et 58/1 de la Commission des stupéfiants et 18/3, 20/1, 20/9, 22/2 et 24/1 de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale. Elle rend compte des travaux que le groupe a menés entre le 25 octobre 2016 et le 28 novembre 2016. Les travaux qu'il a effectués entre le 9 juin et le 23 septembre 2016 sont présentés dans le document E/CN.7/2016/3/Add.1-E/CN.15/2016/3/Add.1.

* E/CN.7/2017/1.
** E/CN.15/2017/1.

V.16-10644 (F) 230117 240117

Merci de recycler

I. Délibérations

1. Entre le 25 octobre et le 28 novembre 2016, le groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) a tenu trois réunions informelles. Il a poursuivi l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour approuvé par le Conseil économique et social dans sa décision 2015/234, par la Commission des stupéfiants dans sa résolution 52/13 et par la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale dans sa résolution 18/3, conformément au mandat figurant en annexe à ces résolutions, ainsi qu'aux dispositions des résolutions 54/10, 54/17, 56/11 et 58/1 de la Commission des stupéfiants et 20/1, 20/9, 22/2 et 24/1 de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale.

2. À la réunion que le groupe de travail a tenue le 25 octobre, le Secrétariat a informé les délégations de la clôture définitive des comptes et de l'établissement des états financiers de 2015. Il a mis à leur disposition le rapport et l'opinion du Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies, qui faisaient état d'une amélioration générale en ce qui concernait la comptabilité financière, la mise en service d'Umoja, l'administration des finances et des programmes, la gestion des risques et l'information des donateurs. Les délégations ont aussi été mises au fait de la situation financière de l'ONUDC, notamment de l'évolution des fonds à des fins spéciales, des dépenses d'appui aux programmes et des fonds à des fins générales tout au long de la période 2010-2017. L'Office a signalé dans l'ensemble une augmentation des contributions versées par les principaux donateurs et une diminution de celles émanant des donateurs nationaux. Il a fait le point sur la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes dans ses pratiques, politiques et programmes, précisant à cet égard que, au cours de l'exercice biennal 2015-2016, des candidates avaient été nommées à trois des cinq postes permanents de représentant sur le terrain. Il a présenté les activités qu'il menait en rapport avec cette problématique dans le système de justice pénale; celles-ci comprenaient le développement et l'actualisation des règles et normes internationales en matière de prévention du crime et de justice pénale en vue d'y inclure des dispositions spécifiques sur les femmes. De nombreuses délégations ont salué la volonté de l'ONUDC de prendre en compte la problématique hommes-femmes et l'ont remercié des initiatives prises dans ce domaine. Les participants à la réunion ont été informés de l'état d'avancement des activités menées dans le cadre du Service de la prévention du terrorisme, du Programme mondial de renforcement des moyens dont disposent les États Membres pour prévenir et combattre le crime organisé et la grande criminalité, du Programme régional pour l'Afghanistan et les pays voisins, du Groupe de l'évaluation indépendante et de la Section scientifique et du laboratoire.

3. Lors de la réunion que le groupe de travail a tenue le 11 novembre 2016, l'ONUDC a brièvement exposé les grands points du rapport du Directeur exécutif alors à paraître sur l'exécution du budget consolidé de l'Office pour l'exercice biennal 2016-2017. Il a décrit les mesures d'économie qui avaient été prises pour cet exercice et la manière dont les fonds d'appui aux programmes étaient répartis pour les exercices biennaux 2014-2015 et 2016-2017. Il a abordé la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes dans le cadre de son programme sur le VIH/sida et dans le contexte du traitement de la toxicomanie, ainsi que des questions telles que le passage en revue des législations, politiques et pratiques en matière de drogue et de justice pénale, la conduite d'une politique de lutte contre le VIH soucieuse des différences entre les sexes, la promotion de solutions de substitution à l'emprisonnement et la prévention de la violence à l'encontre des

femmes et des filles. Les participants ont en outre été informés de certains outils et directives de l'ONUDC en rapport avec la prise en compte de la problématique hommes-femmes, ainsi que d'exemples précis de choix de programmation et d'initiatives de renforcement des capacités allant dans ce sens. Eu égard aux travaux de recherche de l'ONUDC, il s'agissait dans cette perspective de recueillir des données différenciées selon le sexe, d'étudier les questions d'égalité des sexes, d'élaborer des méthodes de recherche permettant de tenir compte de cette problématique, et d'encourager la parité entre les sexes dans l'accès à la formation. Des exposés ont été faits sur le programme régional pour l'Europe du Sud-Est, les activités menées dans le cadre de la Section de la lutte contre la traite des êtres humains et le trafic illicite de migrants, du Programme mondial de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts et du Groupe de l'évaluation indépendante. Un projet de déclaration des coprésidents du groupe de travail a été approuvé (voir E/CN.7/2016/CRP.11-E/CN.15/2016/CRP.6). Il était conçu pour servir de base à l'examen du fonctionnement du groupe auquel la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale et la Commission des stupéfiants devaient procéder à la reprise de leurs sessions, en décembre 2016, et à leurs prochaines sessions ordinaires. Le groupe de travail est convenu que cette déclaration devrait figurer dans le rapport sur la reprise de session de chaque Commission, de telle sorte que la Commission des stupéfiants et la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale s'y réfèrent à leurs soixantième et vingt-sixième sessions, lorsqu'elles se pencheraient sur son fonctionnement.

4. À la réunion que le groupe de travail a tenue le 28 novembre, le Directeur de la Division de la gestion a mis en lumière les principales caractéristiques de la situation financière de l'ONUDC, telles qu'elles ressortaient du rapport sur l'exécution du budget de l'exercice 2016-2017. Il a indiqué que l'Office continuait de bénéficier d'une forte confiance des donateurs dans ses programmes de fond, mais qu'il se heurtait toujours à un manque de contributions à des fins générales tel que sa capacité à mettre en œuvre sa stratégie, à assurer le contrôle voulu et à financer ses programmes s'en trouvait affectée. L'ONUDC avait apporté des ajustements à son rapport sur l'exécution du budget en milieu d'exercice, de manière à présenter des indicateurs réalistes sur l'exécution des programmes et du budget et l'utilisation des ressources, et il avait ajusté en conséquence ses prévisions relatives aux recettes à des fins spéciales et aux dépenses d'appui aux programmes pour l'exercice biennal. En outre, il s'attachait à dégager des économies en milieu d'exercice, essentiellement pour venir en aide aux bureaux extérieurs qui se trouvaient en difficulté du fait du passage au recouvrement intégral des coûts. Les problèmes dus à la mise en service d'Umoja étaient en passe d'être surmontés. En appliquant le modèle de recouvrement intégral des coûts, l'ONUDC s'engageait résolument à utiliser ses sources de financement avec prudence et à éviter les financements croisés d'activités. Les participants à la réunion ont approuvé les projets de résolutions figurant dans le rapport d'exécution du budget de 2016-2017 que la Commission des stupéfiants et la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale devaient examiner pour adoption aux reprises de leurs cinquante-neuvième et vingt-cinquième sessions, respectivement. L'ONUDC a présenté les initiatives qu'il prenait pour promouvoir l'apprentissage en interne sur la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes et a informé les participants de ce qu'il entendait entreprendre pour améliorer la représentation géographique au sein de son personnel. Il a fait le point sur son programme visant la prévention de l'usage de drogues et d'autres comportements à risque au moyen d'interventions axées sur la famille et d'autres activités fondées sur des données factuelles, et sur son Programme mondial contre la cybercriminalité. Plusieurs délégations l'ont félicité des travaux menés dans ces domaines. Des informations actualisées ont été fournies sur l'évaluation du programme de l'Office

relatif à la prévention de la transmission du VIH parmi les usagers de drogues dans les pays de l'Association sud-asiatique de coopération régionale.

5. Lors d'une réunion officielle qu'il doit tenir le 26 janvier 2017, le groupe de travail doit convenir de recommandations à présenter à la Commission des stupéfiants à sa soixantième session et à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale à sa vingt-sixième session. Ces recommandations devraient porter sur des sujets tels que la prorogation de son mandat, la consolidation continue de la situation financière de l'Office, la promotion d'une culture de l'évaluation et d'une approche intégrée au sein de celui-ci et le soutien constant de la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans les pratiques, politiques et programmes de l'ONUDC (voir E/CN.7/2017/3/Add.1-E/CN.15/2017/3/Add.1).

II. Questions d'organisation et d'administration

6. Sous la direction des coprésidents, Hernán Estrada Román (Nicaragua) et Ignacio Baylina Ruíz (Espagne), le groupe de travail a tenu trois réunions informelles, les 25 octobre, 11 novembre et 28 novembre 2016. Le 23 novembre 2016, la Division de la gestion de l'ONUDC lui a présenté le rapport du Directeur exécutif sur l'exécution du budget consolidé de l'exercice biennal 2016-2017.

7. La déclaration des coprésidents du groupe de travail mentionnée au paragraphe 3 ci-dessus a été finalisée lors de la réunion du 11 novembre 2016 et mise à disposition à la réunion conjointe que la Commission des stupéfiants et la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale ont tenue le 1er décembre 2016, à la reprise de leurs cinquante-neuvième et vingt-cinquième sessions, respectivement. Comme l'avaient recommandé leurs bureaux élargis respectifs, chaque Commission a décidé d'inclure la déclaration dans le rapport sur la reprise de sa session.

8. Le Secrétariat a continué de fournir au groupe de travail des documents et des informations sur papier et sous forme électronique, notamment sur une page Web accessible au public (www.unodc.org/unodc/en/commissions/FINGOV/FINGOV-index.html) et une page Web sécurisée destinée aux États Membres (www.unodc.org/missions/en/wggf/index.html) qu'il a créées et qu'il met à jour à son intention.